

DÉCLARATION DE RECHERCHE

1. Données d'identification

Demandeur (nom, prénom):

adresse:

.....

.....

téléphone, fax et e-mail:

profession:

numéro de carte de lecteur:

faisant des recherches sur:

.....

demande l'autorisation de

consulter

reproduire, sous quelque forme que ce soit, dans le respect des droits d'usage et d'auteur

publier, dans le respect des droits d'usage et d'auteur

les archives de (mentionnez la dénomination du fonds et les références précises des documents à consulter):

.....

.....

.....

2. Motivation de la demande de dérogation.

.....

.....

.....

3. Les données extraites de ces archives seront éventuellement consignées dans un mémoire / un travail de séminaire / une thèse / un article de revue scientifique / un article de presse / un ouvrage (scientifique) (1).

4. Cette recherche s'effectue à (nom de l'institution, section, adresse, numéros de téléphone et de fax, e-mail):

.....

.....

.....

sous la direction de (nom, fonction) (1):

.....

.....

Cette recherche est une initiative personnelle (1).

(1) Biffez la(les) mention(s) inutile(s)

DÉCLARATION DE RECHERCHE



5. Sans préjudice des dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (loi du 11 décembre 1998, MB 3 février 1999) et à la transparence administrative (loi du 11 avril 1994, MB 30 juin 1994), le/la soussigné(e) déclare par la présente :

- 5.1. qu'il/elle ne fera usage des renseignements puisés dans les archives mentionnées ci-dessus qu'aux seules fins des recherches susdites et qu'il/elle ne publiera rien, sous quelque forme que ce soit, qui puisse nuire aux intérêts des personnes concernées ni à ceux d'autres personnes, encore en vie.
- 5.2. qu'il/elle n'utilisera ni ne publiera rien, provenant de ces archives, qui puisse
 - nuire aux intérêts de l'État et à la Sécurité de l'État;
 - nuire aux intérêts financiers et économiques fondamentaux de l'État et d'autres personnes de droit public;
 - nuire au maintien de l'ordre et de la sûreté publics;
 - entraver l'inspection, le contrôle ou la surveillance par une autorité publique ou en son nom;
 - entraver la sauvegarde du secret d'informations concernant le commerce, les entreprises et les fabrications, pour autant que ces informations aient été communiquées aux autorités à titre confidentiel.
- 5.3. qu'il/elle observera la loi sur les droits d'auteur et respectera les droits d'auteur d'autrui.
- 5.4. qu'il/elle, conformément aux dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (voir ci-dessus), ne communiquera pas à des tiers des renseignements à caractère personnel issus de la consultations des dites archives

L'autorisation est sollicitée à titre strictement personnel.

Fait à, le

Signature du demandeur

Décision de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué

Autorisation de

consulter

reproduire

publier

Refus (motivé)

.....

Date:

Signature